



Appel à résidence d'écriture **Villa Calderón – Médiathèque Boris Vian**

Ville de Louviers (27)

Année 2014

L'axe culturel, enjeu de premier ordre pour la municipalité de Louviers positionne la ville comme un acteur fort dans ce domaine. Disposant d'un lieu de résidence pour artistes, la Villa Calderón, ainsi que d'un ensemble de structures culturelles actives (un musée, des ateliers d'arts, une médiathèque, un espace de création et de diffusion artistique - « le Moulin », un espace dédié aux musiques actuelles – « la gare aux musiques », et une école de musique), la Ville de Louviers souhaite soutenir la création littéraire et les auteurs. Aussi, la Ville engage-t-elle une démarche d'accueil en résidence d'auteurs.

Objectifs de la résidence d'écriture

- Offrir à l'auteur les conditions favorables à la création ou au développement d'une œuvre.
- Favoriser la rencontre entre un auteur, un territoire et un lectorat.
- Faciliter la rencontre avec d'autres artistes et les structures culturelles et artistiques locales.

Objet de l'appel à candidature

La résidence d'écriture de Louviers est ouverte aux auteurs de littérature générale ou de poésie. La durée de la résidence sera de 3 mois maximum, courant printemps 2014.

**La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au
1^{er} Mai 2013**

1/ Modalité d'accès à la résidence d'écriture

Conditions d'éligibilité

La résidence d'écriture de Louviers est ouverte aux auteurs de littérature générale ou de poésie. Elle s'adresse aux artistes éligibles aux critères des bourses du CNL (www.centrenationaldulivre.fr). Il est vivement conseillé de vérifier son éligibilité auprès du CNL avant de transmettre sa candidature.

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au **1^{er} Mai 2013**.

Pièces à joindre pour la constitution du dossier :

- la fiche d'inscription (cf. annexe p.5)
- un CV
- une bibliographie
- un descriptif du projet d'écriture
- une proposition d'actions et d'interventions publiques en lien avec le thème « arts et nouvelles technologies », sous toutes ses formes
- un justificatif récent concernant le statut social (n° SIREN /SIRET, affiliation Agessa, association support, etc.)

Choix de l'artiste retenu

La Ville de Louviers avec le concours de ses partenaires (CNL, ARL, médiathèque Boris Vian de Louviers) se réserve le choix de l'auteur dans le cadre d'un appel à candidatures.

Les candidatures seront examinées par le comité de pilotage réuni par la Médiathèque municipale et composé de personnes expertes.

L'auteur sélectionné sera contacté directement pour établir son inscription définitive. Dans le cas où plusieurs candidatures seraient retenues, les auteurs seront conviés à un entretien permettant de procéder à un choix définitif.

Lorsque la candidature sera acceptée, une convention d'accueil en résidence sera alors signée entre la Ville de Louviers et l'auteur résident, précisant les différents aspects de la résidence.

Conditions de résidence

L'artiste accueilli en résidence bénéficiera d'un hébergement (un studio) situé à proximité du centre-ville, d'un lieu de travail, d'une bourse et d'un soutien technique dans un environnement culturel dynamique. De surcroît, il pourra bénéficier des compétences des professionnels des différentes structures culturelles de la ville.

Idéalement situé géographiquement entre Paris (100 km) et Rouen (30 km), Louviers est facilement accessible en voiture et en train. Cette commune de 18 000 habitants, traversée de part et d'autre par sept bras de l'Eure, offrira un cadre agréable aux auteurs résidents.

Conçue en lien avec le CNL dans le cadre des dispositifs d'aide à la création, ce projet de résidence permettra de proposer à des auteurs des conditions optimales pour concrétiser leur travail d'écriture personnel.

La résidence peut également être l'occasion de créer des relations avec les habitants. Grâce à des formes de médiation diverses définies en collaboration avec l'auteur accueilli, elle contribue à désacraliser l'écrivain, à le rendre plus accessible pour développer auprès des enfants et des adultes le goût des mots, de l'écriture, de l'écoute et de la lecture.

Le lieu de résidence : la Villa Calderón

Créée en 2009 à l'initiative de la municipalité de Louviers, la Villa Calderón propose un dispositif d'accompagnement et d'accueil en résidence d'artistes portant sur la totalité des disciplines artistiques (arts visuels, peinture, écriture, danse, musique, théâtre, etc.)

Elle se présente comme un lieu d'accueil, favorisant la diffusion, l'émergence de créations originales, l'expérimentation, les rencontres, et une passerelle sur l'extérieur, la ville, le(s) public(s). Ce projet, réalisé à l'initiative du service culturel de la ville a pour objectifs principaux :

- le soutien aux créations artistiques ;
- la mise à disposition d'un lieu ressource pour les artistes ;
- le développement de liens entre des actions artistiques et des publics ;
- la valorisation de l'offre culturelle sur le territoire lovérien.

L'idée sous-jacente au croisement de ces différents carrefours est le brassage humain, social et culturel afin de favoriser la diversité qui nourrit et enrichit les comportements humains.

Activités de l'auteur en résidence

- La résidence offrira à l'auteur le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail de création en cours. Il pourra consacrer 70 % de son temps à ce travail personnel.
- Par ailleurs, l'auteur consacra 30 % de son temps au projet culturel qui aura été défini avec lui, et en concertation avec la médiathèque et les partenaires locaux. Ce projet, décliné à partir du thème « **Arts et nouvelles technologies** », sera élaboré avec son accord et dans le respect de sa démarche artistique et de sa personnalité. Il pourra prendre la forme de divers types d'actions définies avec l'auteur en fonction des lieux, des publics et des actions privilégiés (voir « propositions d'animations culturelles »).
- La Ville facilitera à l'auteur son immersion dans la vie artistique et culturelle locale (accès aux saisons théâtrales, musicales, littéraires, aux manifestations d'arts plastiques et aux musées) et mettra tout en œuvre pour que des liens privilégiés avec les artistes accueillis à Louviers se créent.

2/ Informations pratiques

Durée de la résidence 2013

La durée de la résidence sera de 3 mois maximum, courant printemps 2014. Un fractionnement du temps de résidence peut être accepté, sous réserve que l'auteur en justifie la nécessité et la cohérence avec l'ensemble du projet.

Lieux d'hébergement et d'écriture

La Ville de Louviers s'engage à fournir un lieu d'hébergement agréable et propice à la création, la Villa Calderon.

Conditions financières

L'auteur accueilli en résidence recevra une bourse mensuelle du CNL à hauteur de 2 000 € net par mois pour le soutenir dans sa démarche de création.

L'hébergement à la Villa Calderón et les défraiements (transports), depuis son lieu de résidence habituel jusqu'à Louviers, seront également pris en charge (indemnité kilométrique selon le barème fiscal ou base d'un billet 2^e classe SNCF).

Un abonnement mensuel aux transports en commun locaux (bus) lui sera offert pour ses déplacements dans la ville.

L'auteur aura notamment à sa charge directe la nourriture, le téléphone et la papeterie. Ordinateur et véhicule ne lui seront pas fournis.

La Ville de Louviers proposera une convention à l'auteur, détaillant les engagements de chacun et les modalités de déroulement du projet.

Les partenaires pressentis ou potentiels

- CNL, ARL, DRAC

Valorisation de la résidence

Au besoin, des productions pourront être éditées sur le site web ou les pages Facebook des établissements culturels de la Ville de Louviers : journal de résidence de l'auteur, publication de textes produits en atelier d'écriture si le volet médiation en comporte... Ce site sera porté par tous les acteurs et partenaires de la résidence et devra permettre de la faire connaître. Le support numérique permettra en outre de rendre plus visible la vie littéraire de la Ville et sera un signe fort de l'engagement de la Médiathèque dans toutes les formes d'expression numérique.

Propositions d'animations culturelles

Des lieux :

- La médiathèque, épicerie de la lecture et de la littérature sur le territoire
- Des lieux publics (marché, café, restaurant, etc.), espaces de rencontres et de rassemblement
- Des classes (collège et lycée), lieux d'apprentissage et de découverte de l'écrit
- Une unité de santé spécialisée (l'Hermitage, clinique la Ravine), pour une ouverture sur le monde extérieur de ses résidents
- La maison-relais de la Villa Calderón.

Des publics :

- Les usagers et lecteurs de la médiathèque mais aussi tous les publics
- Les habitants de la ville
- Le public scolaire
- Un public médicalisé

Des actions :

- Rencontres, échanges, débats, ateliers de lecture et d'écriture à la médiathèque
- Lecture-performance, atelier d'écriture (par exemple, ma liste de courses poétique sur le marché, écriture d'une lettre utopique aux décideurs de la ville, etc.)
- Travail sur les références littéraires de l'auteur à partir d'un texte choisi et lu par l'enseignant et l'auteur, le geste d'écriture, le rapport à la lecture..., dans une classe de collège
- Pratiques numériques dans le processus d'écriture et ouverture à la littérature contemporaine avec une classe littéraire du lycée
- Médiation culturelle sur le geste d'écriture, atelier de lecture dans un établissement spécialisé
- Une rencontre professionnelle (Cogitation de l'ARL) avec un public de professionnels du Livre

Calendrier de la résidence 2013-2014

➤ Mars 2013	Publication de l'appel à candidature
➤ 1 ^{er} mai 2013	Date limite de dépôt des candidatures
➤ Mai 2013	Examen de l'éligibilité des candidats aux critères des bourses du CNL
➤ Juin 2013	Examen des candidatures par un jury
	Rencontre avec les auteurs
	Retours aux artistes
➤ Septembre 2013	Définition des grands axes de la résidence et de son volet médiation culturelle par l'auteur et la Médiathèque
	Mise en place du cahier des charges et du calendrier de la

	résidence
	Rencontre avec les partenaires potentiels
	Élaboration de la convention
➤ Printemps 2014	Résidence de trois mois

CONTACTS

La Médiathèque garantira à l'auteur un soutien et un accompagnement constants pour favoriser sa découverte du territoire municipal et pour faciliter ses prises de contact. Le pilotage de cette résidence est confié à Audrey Bottineau. Elle sera plus précisément la personne référente pour l'auteur.

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au :
1^{er} mai 2013 (cachet de la poste)**

Envoi uniquement par courrier à l'adresse suivante :

**À l'attention de M. Le Maire
Mairie de Louviers – Résidence d'artistes
Villa Calderón
19, rue Pierre Mendès France
BP 621
27406 Louviers cedex - Normandie France**

Pour tout renseignement :

Audrey Bottineau,
médiatrice culturelle Villa Calderón
Tel : +33(0) 6.47.08.78.44
Email : audrey.bottineau@ville-louviers.fr
Site web : villacalderon-residencedartistes.fr

FICHE D'INSCRIPTION

INFORMATIONS PERSONNELLES :

Nom : _____

Prénoms : _____

Adresse :

Téléphone personnel : _____ / professionnel : _____

Télécopie : _____ Email : _____

Site internet personnel : _____

Sexe : M/F Date de naissance (jour/mois/année) : _____

Lieu de naissance (ville/pays) : _____ Nationalité : _____

N° affiliation Agessa : _____

DISCIPLINE (entourez votre(s) spécialité(s)) :

Roman / Poésie / Littérature jeunesse / autre _____